

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2612

25 octobre 2008

SOMMAIRE

Alpha UMi International S.A.	125370	Gabriella Luxembourg (ERISA 3) Sàrl ..	125354
Ariana Holding	125345	Hannover Holdings S.A.	125352
Arnould & Silberreiss	125376	Highinvest S.A.	125351
Autre Part S.à r.l.	125355	ICredpartner S.à r.l. & Saphir S.E.C.S. ..	125346
Brasimpex S.A.	125371	Irino Immobilière S.à r.l.	125349
Brasimpex S.A.	125371	Just Properties S.A.	125342
Cardiff Holdings S.A.	125352	La Tabathèque S.à r.l.	125371
Centaur Luxco S.à r.l.	125360	Leger S.à r.l.	125354
Clausen 2 S.à r.l.	125353	Markanne S.A.	125372
Crescendo 1 S.à r.l.	125375	Melior SICAV	125355
Curzon Investments S.A.	125342	Multipharma S.A.	125351
DLB S.à r.l.	125355	Natco Luxembourg S.à r.l.	125372
Edmonton Holdings S.A.	125352	O-Participations SA	125376
EF Education First, S.à r.l.	125340	Pharma Gestion Sàrl	125375
Europin S.A.	125374	Picadilly Holdings S.A.	125351
Executive Coaching and Training S.à r.l.	125375	Plastic Products Holding S.A.	125376
Fenah S.A.	125369	Prakash S.A.	125353
Financial Reporting Systems Luxembourg S.A.	125371	Real Trading Holding S.à r.l.	125376
Fixedil S.A.	125340	Service Tobacco International S.A.	125375
Fleur Holding S.à r.l.	125374	Shercock S.à r.l.	125354
FREDI Financière de Recherche et Déve- loppement Industriel S.A.	125342	TMF Luxembourg S.A.	125330
Frey-Patrimoine S.A.	125370	Toiture La Tuile SA	125372
		Vratislavia Holdings S.A.	125353

TMF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.728.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of TMF Luxembourg S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 26th July 1996 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 19th October 1996 under number 532.

The Meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Laetitia Chaniol, and as scrutineer Me Elizabeth Adam, each maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all shares in issue in the Company were represented at the meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

Agenda:

- 1) Decision to amend the prevailing language of the articles of association of the Company from French to English;
- 2) Amendment of the corporate object of the Company by the amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or other business entities, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, creation, development, or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes, patents, and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose".

- 3) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company substantially in the form as attached in the proxies, the proxy holders being however expressly authorised and empowered to make and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate;

Thereafter the following resolutions were unanimously passed:

First resolution

It is resolved to change the prevailing language of the articles of association of the Company from French to English.

Second resolution

It is resolved to amend the corporate object of the Company and to amend article 2 as set forth in the agenda.

Third resolution

It is resolved to amend and restate the articles of association of the Company as set forth hereunder, the English version being in accordance with the first resolution the prevailing language.

Art. 1. Form and Name. There has been formed a joint stock company (société anonyme) under the name of "TMF Luxembourg S.A." (the Company). The Company will be governed by these articles of association (the Articles) and the relevant legislation.

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board (or as the case may be Sole Director) determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may however be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or other business entities, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, creation, development, or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes, patents, and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 50,000 (fifty thousand Euro) consisting of 2,000 (two thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all of which have been fully paid up.

Art. 6. Increase, reduction of Share capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Shares in registered form. All shares of the Company shall be issued and remain in registered form only.

A register of registered shares shall be kept by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Upon the written request of a shareholder, certificates recording the entry of such shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two board members or by the delegate of the Board of directors. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

Art. 8. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company (a General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder where the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the General Meetings of shareholders of the Company.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of shares represented and voted.

The Board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders the meeting may be held without prior notice or publication.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first of April of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 10. Management. For so long as the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who may but need not be shareholders of the Company. Where the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

In these Articles, any reference to the Board shall also be a reference to the Sole Director (as defined above) (in the case that the Company has only one director).

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, vision conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tie, the Chairman of the Board shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the member of the Board who presided at such meeting or as may be resolved by the Board.

The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes signed by the Sole Director held at the company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any member of the Board or as may be resolved by the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint any person (délégué à la gestion journalière) who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint any person as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board (or by two directors).

In the case of the appointment of a chief executive officer (administrateur délégué or directeur general) to whom day to day management has been delegated, the Company will be validly bound by the sole signature of such person (or his delegate)

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor. Unless otherwise provided for by law, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a General Meeting.

Interim dividends may be declared and paid by the Board subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a General Meeting of shareholders or as interim dividends by decision of the Board. The General Meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

Art. 20. Dissolution and liquidation. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire ("l'Assemblée") des actionnaires de TMF Luxembourg S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée par acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 26 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 19 octobre 1996 numéro 532.

L'Assemblée fut présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, de résidence à Luxembourg.

Ont été désignées comme secrétaire M^e Laetitia Chaniol, et comme scrutateur M^e Elizabeth Adam, chacune maître en droit, de résidence à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste sera attachée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Il appert de ladite liste de présence que toutes les actions émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les actionnaires de la Société ont déclaré qu'ils ont eu connaissance en temps utile de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1) Décision de modifier la langue prédominante des statuts de la Société du français vers l'anglais.

2) Modification de l'objet social de la Société par la modification de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

"L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou dans toute autre entité commerciale, y compris, dans la limite de la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen de même que le transfert par la vente, l'échange, la création, le développement ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, d'obligations convertibles, de brevets ou autres valeurs mobilières de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des partenariats et exercer ses activités, par l'intermédiaire de succursales, à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations (y compris convertibles) et de certificats de créances.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, ou valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise, dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou dans toute autre entité que la Société juge nécessaire (y compris verticalement et horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée, dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet".

3) Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme telle qu'annexée aux procurations, les mandataires étant toutefois expressément autorisés à faire et accepter les changements et modifications jugés nécessaires.

Par la suite, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il a été décidé de changer la langue prédominante des statuts de la Société du français vers l'anglais.

Deuxième résolution

Il a été décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier l'article 2 tel que présenté à l'ordre du jour.

Troisième résolution

Il a été décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société comme présentés ci-dessous, la version anglaise étant en vertu de la première résolution la version prédominante.

Art. 1^{er}. Dénomination et forme. Il a été formé une société anonyme sous le nom de "TMF Luxembourg S.A." (la Société). La Société sera régie par les présents statuts (les Statuts) et la législation pertinente.

La Société peut avoir un seul actionnaire (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par une décision du Conseil d'administration (le Conseil) ou dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique), par une décision de l'Administrateur Unique.

Au cas où le Conseil (ou selon le cas l'Administrateur Unique) estimerait que des événements ou développements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée de ce siège social et l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut néanmoins être dissoute à tout moment par une décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant selon les modalités requises pour la modification des Statuts, comme prévu à l'article 21 ci-dessous.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou dans toute autre entité commerciale, y compris, dans la limite de la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen de même que le transfert par la vente, l'échange, la création, le développement ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, d'obligations convertibles, de brevets ou autres valeurs mobilières de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts en partenariats et exercer ses activités, par l'intermédiaire de succursales, à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations (y compris convertibles) et de certificats de créances.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, ou valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise, dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou dans toute autre entité que la Société juge nécessaire (y compris verticalement et horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée, dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille Euro) consistant en 2.000 (deux mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation, diminution du Capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Actions nominatives. Toutes les actions de la Société doivent être émises et restées sous forme nominative uniquement.

Un registre des actionnaires doit être tenu par la Société et doit contenir le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, de même que sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société ainsi que le nombre d'actions détenues par lui.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives atteste du droit de propriété de ces actions nominatives.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonce pourra être envoyée. Cette adresse doit également figurer dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle que figurant dans le registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété de telle(s) action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit de propriété sur de telle(s) action(s) doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces actions(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) seront suspendus.

A la requête écrite d'un actionnaire, un certificat confirmant l'inscription d'un actionnaire au registre des actionnaires peut être délivré sous une forme que le Conseil déterminera. Les certificats ainsi émis doivent l'être dans la forme et porter les mentions et numéros d'identification tels que prescrits par le Conseil. Ces certificats doivent être signés manuellement ou par fac-similé par deux membres du Conseil ou par le délégué du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société sous conditions de preuve, d'engagements et d'indemnités que la Société estimera nécessaires, à condition que les certificats abîmés soient remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 8. Transfert d'actions. Le transfert d'actions peut être effectué par une déclaration écrite de transfert figurant dans le registre des actionnaires de la Société, une telle déclaration de transfert doit être exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs nécessaires en tant que mandataires ou en vertu des dispositions applicables au transfert de créances prévues aux articles 1690 et suivants du Code civil luxembourgeois.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert qui apportent la preuve, jugée satisfaisante par la Société, du consentement du cédant et du cessionnaire.

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires valablement constituée (une Assemblée Générale) représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Dans le cas d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. En vertu des présents Statuts, les décisions prises, ou pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale seront une référence aux décisions prises, ou pouvoirs exercés, par l'Actionnaire Unique lorsque la Société a un seul actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont transcrites sous la forme d'un procès verbal.

Les quorum et délais requis par la loi régiront les avis de convocation et le déroulement des Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

Toute action donne droit à un seul vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, par fax, câble, télégramme, télécopie ou à condition que son authenticité soit établie par transmission électronique.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi, les décisions à une assemblée des actionnaires valablement convoquée sont prises à la majorité simple des votes et actions représentées.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions requises à la participation des actionnaires à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée générale des actionnaires, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalables.

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier jour du mois d'avril de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et endroits spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société aura plus d'un seul actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil, composé au moins de trois (3) administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires dans la Société. Si la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société. Le(s) administrateur(s) seront élus pour une durée n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil doit s'entendre comme étant également une référence à l'Administrateur Unique (comme défini ci-dessus) (dans le cas où la Société n'a qu'un seul administrateur).

Quand une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera en tant qu'Administrateur Unique ou comme membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les sociétés commerciales).

L'(les)administrateur(s) ser(a) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront aussi le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être démis de ses fonctions sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur à la suite de décès, de retrait ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En cas de défaut d'administrateurs restants, une Assemblée Générale sera rapidement convoquée par le réviseur et réunie dans le but de nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le Conseil choisira en son sein un président (le Président) et pourra choisir un secrétaire, qui ne sera pas nécessairement un administrateur et qui sera en charge de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions adoptées lors des Assemblées Générales ou des décisions adoptées par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et les Assemblées Générales. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (selon le cas) nommeront pro tempore un autre président, à la majorité simple des administrateurs présents ou par mandat, qui présidera la réunion ou l'assemblée dont il est question.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation, qui doit nécessairement se trouver à Luxembourg.

La convocation écrite à toute réunion du Conseil sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les motifs de cette urgence seront brièvement explicités dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

Un tel avis écrit ne sera pas exigé si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés durant la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être renoncé à une convocation écrite moyennant l'assentiment par écrit de chaque membre du Conseil, en original, ou par fax, câble, télégramme, télécopie ou e-mail avec une signature électronique, admise en droit luxembourgeois. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions particulières se tenant aux jour et endroit indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil peut agir aux réunions du Conseil en désignant, par écrit, par fax, par câble, télégramme, télécopie ou e-mail avec une signature électronique, valable en droit luxembourgeois, comme son mandataire un autre administrateur.

Un membre du Conseil peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion pour autant qu'il y ait toujours au moins deux membres qui soient présents en personne ou qui assistent à la réunion par un moyen de communication qui répond aux exigences prévues au paragraphe suivant.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant: (i) d'identifier tous les administrateurs prenant part à la réunion, (ii) à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de se parler, (iii) la transmission de la réunion en direct et (iv) aux administrateurs de correctement délibérer, et, participer à une réunion par de tels moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le Président de la réunion doit avoir la voix prépondérante.

Nonobstant ce qui précède, une décision du Conseil peut être adoptée par écrit, à condition qu'une telle décision soit précédée d'une délibération entre les administrateurs, tel que décrit au paragraphe 6 du présent article 11. Une telle décision consistera en un ou plusieurs documents, contenant les décisions, et signés à la main ou par voie électronique, au moyen d'une signature électronique conformément au droit luxembourgeois, par chacun des administrateurs. La date d'une telle décision sera celle de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration et résolutions de l'Administrateur unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil devront être signés par le Président ou le membre du Conseil qui préside le Conseil ou de la manière déterminée par le Conseil.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique sont sous la forme de procès-verbaux écrits, conservés au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou en d'autres circonstances devront être signés par le Président, un membre du Conseil ou dans la manière déterminée par le Conseil ou par l'Administrateur Unique (selon le cas).

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le Conseil est doté des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi sur les sociétés commerciales ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Conseil peut nommer une personne (délégué à la gestion journalière), qui aura pleine autorité pour agir au nom de la Société dans toutes les matières concernant la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut désigner une personne comme représentant permanent pour toute entité dans laquelle la Société est nommée comme membre du Conseil. Ce représentant permanent agira par voie discrétionnaire, mais toujours au nom et pour le compte de la Société, et il pourra engager la Société en sa capacité de membre du Conseil de cette entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, qu'il s'agisse d'un administrateur ou pas, pour remplir des fonctions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Pouvoirs de signatures de la Société. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne ou personnes à qui de tels pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil (ou par deux administrateurs).

En cas de désignation d'un administrateur délégué à la gestion journalière (administrateur délégué ou directeur général), la Société sera valablement liée par la seule signature de cette personne (ou de son délégué).

Art. 16. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune opération entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou employés de la Société a un intérêt quelconque dans, ou est administrateur, ou associé, ou fondé de pouvoir ou employé dans cette autre société ou entreprise.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur ou de fondé de pouvoir ou employé d'une autre société avec laquelle la Société conclut des contrats ou noue des relations d'affaires, ne saurait en raison de ce seul lien avec cette autre société ou entreprise, être empêchée de considérer et de voter ou d'agir dans les domaines quels qu'ils soient en relation avec de tels contrats ou autre commerce.

Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel et opposé dans une opération de la Société, ledit administrateur doit informer le Conseil de l'existence de cet intérêt personnel et opposé et ne doit pas délibérer ou voter sur cette opération, rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Ce paragraphe ne s'applique pas aussi longtemps que la Société a un Administrateur Unique.

Aussi longtemps que la Société a un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale présenteront les opérations passées entre la Société et l'Administrateur Unique dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes précédents ne s'appliquent pas aux décisions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations faites dans le cadre des affaires courantes de la Société qui sont conclues à des conditions normales de marché.

Art. 17. Commissaire aux comptes. A moins qu'il en soit disposé autrement par la loi, les opérations de la Société doivent être contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) sera/seront élu(s) pour un terme n'excédant pas six ans et il(s) sera/seront rééligible(s).

Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, sa/leur rémunération et la durée de son/leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être révoqué(s) à tout moment par l'Assemblée Générale avec ou sans motif.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre.

Art. 19. Distributions. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision prise en Assemblée Générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Conseil sous réserves d'observer les termes et conditions fixés par la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en Assemblée Générale des actionnaires ou comme acomptes sur dividende par décision du Conseil. L'Assemblée Générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans la devise choisie par le Conseil en temps et lieu qu'il appartiendra au Conseil de déterminer.

Le Conseil peut décider en dernier lieu du cours applicable pour convertir les montants de dividendes dans la devise dans laquelle ils seront payés.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant une période de cinq ans ne pourra plus par la suite être réclamé par le détenteur de ladite action, un tel dividende sera perdu pour celui-ci et devra revenir à la Société.

Art. 20. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, quel qu'en soit la raison ou le moment, la liquidation sera opérée par les soins de liquidateurs ou du Conseil alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société.

Art. 21. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés, de temps à autres, par une décision de l'Assemblée Générale, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité exigées par la Loi sur les sociétés commerciales.

Art. 22. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas expressément régi par les présents Statuts, est régi par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évalués à environ EUR 2.800,-.

Le notaire soussigné, qui a connaissance et parle la langue anglaise, déclare par la présente que par réquisition des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais et suivi par la traduction française; à la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé au Luxembourg au jour mentionné précédemment.

Après avoir lu le présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS , L. CHANIOL, E. ADAM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008. Relation: LAC/2008/39662. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131975/242/551.

(080153911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Fixedil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.168.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des administrateurs, a fait l'objet d'un changement.

- Victoria Management Services S.A.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Thibault Management Services: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132133/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04867. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

EF Education First, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.916.

In the year two thousand and eight, on the first of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EF Education B.V., having its registered office in De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, The Netherlands, here represented by Mrs Claire Leonelli, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on September 29, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of EF EDUCATION FIRST, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on March 17, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 530 of May 21, 2004. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on April 15, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1306 of May 28, 2008.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to suppress the nominal value of the shares of the Company.

Second resolution

The sole partner decides to convert the subscribed capital from thirty thousand US Dollars (30,000 USD) into twenty thousand three hundred and sixty-five Euro (20,365 EUR) at the rate of exchange of 1.4731 for EUR 1.00.

The proof of the rate of exchange existing between the Euro and the US Dollar has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from US Dollars into Euro.

Third resolution

The sole partner decides to set the nominal value of the shares of the Company to EUR 1.- (one Euro).

Fourth resolution

The sole partner decides to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital is set at EUR 20,365 (twenty thousand three hundred and sixty-five Euro) represented by 20,365 (twenty thousand three hundred and sixty-five) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EF Education B.V., ayant son siège social à De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, Pays-Bas,

Ici représentée par Madame Claire Leonelli, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "EF EDUCATION FIRST, S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 530 du 21 mai 2004. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1306 du 28 mai 2008.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de trente mille US Dollars (30.000.- USD) à EUR 20.365 (vingt mille trois cent soixante-cinq euros) au taux de change de USD 1,4731 pour EUR 1,-.

La preuve du cours existant entre l'US dollar et l'euro a été apportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société d'US Dollars en Euros.

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer une valeur nominale des parts sociales à EUR 1,- (un euro).

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier, le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à EUR 20.365 (vingt mille trois cent soixante-cinq euros) représenté par 20.365 (vingt mille trois cent soixante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. LEONELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008, Relation: LAC/2008/40228. — Reçu douze euros 12,- EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131966/242/87.

(080153945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Just Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.412.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du Conseil d'Administration tenu en date du 10 octobre 2008 que:

Suite à la démission de Monsieur Marco Theodoli, en sa qualité d'Administrateur A, demeurant professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano, Suisse.

Est élu Monsieur Michele CLERICI, en tant qu'Administrateur A, demeurant professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano, Suisse, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Le mandat de l'Administrateur courra jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008132104/802/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

FREDI Financière de Recherche et Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.637.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du Conseil d'administration tenu en date du 10 octobre 2008 que:

Suite à la démission de Monsieur Marco Theodoli, en sa qualité d'Administrateur, demeurant professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano, Suisse.

Est élu Monsieur Jean-Hugues DOUBET, en tant qu'administrateur, demeurant professionnellement au 25, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Le mandat de l'Administrateur courra jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008132108/802/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04433. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Curzon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.300.

—
In the year two thousand and eight, on the second day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Curzon Investments S.A.", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.300, incorporated by a notarial deed enacted on 15 July 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1948 of 8 August 2008.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 14,000 (fourteen thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 45,000 (forty-five thousand Euro) by the issuance of 1,400 (one thousand four hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;
3. Subscription and payment by Hanover Investments (Luxembourg) S.A. of 1,400 (one thousand four hundred) new shares by way of a contribution in cash amounting to EUR 14,000 (fourteen thousand Euro);
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article seven of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 45,000 (forty-five thousand Euro) pursuant to the above resolutions; and
6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 14,000 (fourteen thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 45,000 (forty-five thousand Euro) by the issue of 1,400 (one thousand four hundred) new shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each (the "New Shares") in favour of Hanover Investments (Luxembourg) S.A., sole shareholder of the Company, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.723 (the "Contributor").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by its contribution in cash to the Company.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Annick Braquet, pre-named. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by a contribution in cash amounting to EUR 14,000 (fourteen thousand Euro) (the "Contribution").

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Hanover Investments (Luxembourg) S. A.: 4,500 (four thousand five hundred) shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article seven (the following paragraphs remaining the same) of the articles of association of the Company to be read as follows:

"The Company's issued share capital is set at EUR 45,000 (forty-five thousand Euro), represented by 4,500 (four thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Curzon Investments S.A." (la "Société"), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.300, constituée par acte notarié du 15 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1948 du 8 août 2008.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 3.100 (trois mille cents) actions de 10 EUR (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 14.000 EUR (quatorze mille euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille euros) à 45.000 EUR (quarante-cinq mille euros) par l'émission de 1.400 (mille quatre cents) actions avec une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune;
3. Souscription et paiement par Hanover Investments (Luxembourg) S.à r.l. de 1.400 (mille quatre cents) nouvelles actions émises par la Société au moyen d'un apport en numéraire de 14.000 EUR (quatorze mille euros);
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente de l'article sept des statuts de la Société relatif au capital social afin de refléter le nouveau capital social de la Société s'élevant à 45.000 EUR (quarante-cinq mille euros) conformément aux résolutions ci-dessus; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 14.000 EUR (quatorze mille euros), afin de le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille euros) à 45.000 EUR (quarante-cinq mille euros) par l'émission de 1.400 (mille quatre cents) nouvelles actions ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune (les "Nouvelles Actions") en faveur de l'associé unique de la Société, Hanover Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société constituée sous les lois de Luxembourg ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.723 (l'"Apporteur").

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par un apport en numéraire à la Société.

Intervention du souscripteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Annick Braquet, prénommée. L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Actions de la Société et les payer entièrement au moyen d'un apport en numéraire s'élevant à 14.000 EUR (quatorze mille euros) (l'"Apport").

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- Hanover Investments (Luxembourg) S.A.: 4.500 (quatre mille cinq cents) actions.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article sept (les paragraphes suivants restant inchangés) des Statuts qui devra être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à 45.000 EUR (quarante-cinq mille euros), représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions de 10 EUR (dix euros) chacune."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de EUR 2.000,- (deux mille euros).

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. BRAQUET. S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2008, Relation: LAC/2008/40442. — Reçu soixante-dix euros, (0,50%= 70,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131971/242/158.

(080153972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Ariana Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 16.633.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2008 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de:

- Mademoiselle Joëlle CROSET, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1204 Genève;
 - Monsieur Bernard JEANNERET, expert comptable, demeurant à CH-1204 Genève;
 - Monsieur Hans Anderson BENIAMIN, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1290 Versoix/GE;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Raymond NICOLET, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est à CH-1204 Genève, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Pour extrait conforme
ARIANA HOLDING, Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2008132107/546/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

ICredpartner S.à r.l. & Saphir S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.236.

L'an deux mille huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1.- Madame Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- 2.- Madame Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquelles comparantes ont agi comme présidente, secrétaire et scrutateur lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de ICredpartner S.à r.l. & Saphir S.E.C.S., une société en commandite simple, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 131236 tenue par devant le notaire instrumentant en date du 14 août 2008. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée au présent acte rectificatif en vertu de la liste de présence dressée et certifiée exacte par les comparantes et qui, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés et les comparantes, restera annexée au présent acte rectificatif pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement, les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter que lors des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 août 2008 (ci-après l' "Assemblée"), une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte.

Dès lors, il y a lieu de modifier dans les versions anglaise et française:

- (1) le premier paragraphe de l'agenda de l'Assemblée:

Version anglaise:

Agenda:

"1. Decision to increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred sixty-six thousand eight hundred forty-one euro (EUR 366,841.-) so as to raise it from its present amount of one hundred three thousand five hundred euro (EUR 103,500.-) to four hundred seventy thousand three hundred forty-one euro (EUR 470,341.-) by the creation and the issue of three hundred sixty-six thousand eight hundred forty-one (366,841.-) new shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares. The new shares are issued together with a total issue premium of sixteen million nine hundred thirty thousand nine hundred ninety-four euro and one cent (EUR 16,930,994.01-) allocated to the share premium account (...)."

Version française:

Ordre du jour:

"1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de trois cent soixante-six mille huit cent quarante et un euros (EUR 366.841,-) pour le porter de son montant actuel de cent trois mille cinq cents euro (EUR 103.500,-) à quatre cent soixante dix mille trois cent quarante et un euros (EUR 470.341,-) par la création et l'émission de trois cent soixante-six mille huit cent quarante et un (366.841) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes. Les parts sociales sont émises ensemble avec une prime d'émission de seize millions neuf cent trente mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et un cent (EUR 16.930.994,01), allouée au compte de la prime d'émission. (...)."

- (2) la première résolution prise lors de l'Assemblée:

Version anglaise:

First Resolution

The shareholders unanimously decide to increase the capital of the Company by an amount of three hundred sixty-six thousand eight hundred forty-one euro (EUR 366,841.-) so as to raise it from its present amount of one hundred three thousand five hundred euro (EUR 103,500.-) to four hundred seventy thousand three hundred and forty-one euro (EUR 470,341.-) by the creation and the issue of three hundred sixty-six thousand eight hundred forty-one (366,841.-) new shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares. The new shares are issued together with a total issue premium of sixteen million nine hundred thirty thousand nine hundred ninety-four euro and one cent (EUR 16,930,994.01-) allocated to the share premium account.

Version française:*Première résolution*

Les associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence trois cent soixante-six mille huit cent quarante et un euros (EUR 366.841,-) pour le porter de son montant actuel de cent trois mille cinq cents euro (EUR 103.500,-) à quatre cent soixante-dix mille trois cent quarante et un euros (EUR 470.341,-) par la création et l'émission de trois cent soixante-six mille huit cent quarante et un (366.841) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes. Les parts sociales sont émises ensemble avec une prime d'émission de seize millions neuf cent trente mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et un cent (EUR 16.930.994,01), allouée au compte de la prime d'émission.

(3) le point I. du paragraphe "Subscription and payment" / "Souscription et paiement" de l'Assemblée:

Version anglaise:*Subscription and payment*

I. ICGS-Gemco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127668, represented by Ms. Jacqueline Picard, prenamed, acting through a special proxy, has declared to subscribe for one hundred fifty three thousand ten (153,010) new shares and to pay them at a total price of one hundred fifty three thousand ten euro (EUR 153,010.-) together with a total share premium of sixteen million nine hundred thirty thousand nine hundred ninety-four euro and one cent (EUR 16,930,994.01), by a contribution in kind consisting of all assets and liabilities ("universalité") of ICGS-Gemco S.à r.l. as follows as at 11 August 2008:

Assets		Liabilities	
Shares in affiliated undertakings	32,931,728.15	Share capital	219,750.00
Cash	17,170,599.63	Share premium	50,224,327.00
		Profit or loss brought forward	(14,067.99)
		Profit or Loss for the financial period	
		(414,276.85)
			<u>50,015,732.16</u>
		Creditors	<u>86,595.62</u>
	<u>50,102,327.78</u>		<u>50,102,327.78</u>

In addition to the items appearing above, the assets and liabilities of ICGS-Gemco S.à r.l. are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which could be attached thereto.

Such contribution constitutes all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

All these assets and liabilities contributed ("universalité") are documented in the above form of a balance sheet (the "Balance Sheet").

Pursuant to the Balance Sheet, the total assets and liabilities of the Company are valued at fifty million fifteen thousand seven hundred thirty-two euro and sixteen cent (EUR 50,015,732.16.-). Such amount includes an amount of thirty-two million nine hundred thirty-one thousand seven hundred twenty-eight euro and fifteen cent (EUR 32,931,728.15) representing the value of the shares already held by ICGS-Gemco S.à r.l. in the Company. As a result the net value of the total assets and liabilities amounts to seventeen million eighty-four thousand four euro and one cent (EUR 17,084,004.01.-).

Proof of the existence of the contribution in kind has been given to the under-signed notary by a copy of the Balance Sheet and the valuation report of the Managers of the Company attesting of the valuation of the contribution in kind.

ICGS-Gemco S.à r.l. here represented as stated here-above, expressly declares that there exist no pre-emption rights nor other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the assets and liabilities contributed to the Company be transferred to it.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (the universality), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Union State, exclusively remunerated by issue of new shares and share premium by a Luxembourg company, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

The total net contribution of seventeen million eighty-four thousand four euro and one cent (EUR 17,084,004.01) by ICGS-Gemco S.à r.l. consists of one hundred fifty-three thousand ten euro (EUR 153,010) for the share capital and sixteen million nine hundred thirty thousand nine hundred ninety-four euro and one cent (EUR 16,930,994.01) for the share premium.

Version française:*Souscription et paiement*

I. ICGS-Gemco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127668, représentée par Mlle Jacqueline Picard, prénommée, en vertu d'un pouvoir spécial, a déclaré souscrire cent cinquante trois mille dix (153.010) parts sociales nouvelles et de les libérer entièrement au prix de souscription de cent cinquante trois mille dix euro (EUR 153.010,-) ensemble avec une prime d'émission de seize millions neuf cent trente mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et un cent (EUR 16.930.994,01) par un apport en nature consistant en tous les actifs et passifs ("universalité") d' ICGS-Gemco S.à r.l. se composant comme il suit au 11 août 2008:

<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>	
Parts sociales détenues dans une autre société	32,931,728.15	Capital social	219,750.00
Espèces	17,170,599.63	Prime d'émission	50,224,327.00
		Perte reportée	(14,067.99)
		Perte de la période	(414,276.85)
			<u>50,015,732.16</u>
		Dettes	<u>86,595.62</u>
	<u>50,102,327.78</u>		<u>50,102,327.78</u>

En plus des points ci-dessus, les actifs et passifs d' ICGS-Gemco S.à r.l. sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui pourraient ou pourront y être attachés.

Un tel apport est constitué de tous les actifs et passifs tels que définis dans l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, tel que modifié, lequel prévoit une exemption du droit d'apport.

Tous ces actifs et passifs apportés ("universalité") sont libellés dans le bilan ci-dessus (le "Bilan").

Selon le Bilan, la valeur totale de cet apport en nature est évaluée à cinquante millions quinze mille sept cent trente-deux euros et seize cents (EUR 50.015.732.16). Ce montant comprend un montant de trente deux millions neuf cent trente et un mille sept cent vingt-huit euros et quinze cents (EUR 32.931.728.15) représentant la valeur des parts sociales déjà détenues par ICGS-Gemco dans la Société. Par conséquent, la valeur nette de tous les actifs et passifs s'élève à dix-sept millions quatre-vingt-quatre mille quatre euros et un cent (EUR 17.084.004,01). La preuve de l'existence de cet apport en nature a été fournie au notaire instrumentant par copie du Bilan et un rapport d'évaluation des gérants de la Société attestant de l'évaluation de l'apport en nature.

ICGS-Gemco S.à r.l., ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément qu'il n'existe aucun droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels toute personne peut être autorisée à demander à ce que tous les actifs et passifs apportés à la Société lui soit transférés.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu du fait qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité), rien réservé ni excepté, d'une société ayant son siège dans l'Union Européenne, exclusivement rémunéré par l'émission de nouvelles actions émises et une prime d'émission par une société luxembourgeoise, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

L'apport total de dix-sept millions quatre-vingt-quatre mille quatre euros et un cent (EUR 17.084.004,01) par ICGS-Gemco S.à r.l. consiste en cent cinquante trois mille dix euro (EUR 153.010,-) pour le capital et en seize millions neuf cent trente mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et un cent (EUR 16.930.994,01) à titre de prime d'émission.

Un tel apport est constitué de tous les actifs et passifs tels que définis dans l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, tel que modifié, lequel prévoit une exemption du droit d'apport.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. ROSSI, J. PICARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2008, Relation: LAC/2008/38082. — Reçu douze euros (12€).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131972/242/160.

(080153881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Irino Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker.
R.C.S. Luxembourg B 142.257.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den zweiten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

INOWA Invest S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker, welche durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 29. August 2008 gegründet wurde, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C;

hier vertreten durch Herrn Werner MEYER, sous-directeur, mit beruflicher Anschrift in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker, auf Grund von einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Diese ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "IRINO IMMOBILIERE S.à r.l..".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Wohnungs- und Gewerbebau, der An- und Verkauf von Grundstücken, sowie die Vermittlung von Immobilien, Handel mit Immobilien, Vermittlung von Darlehen zur Finanzierung von Immobilien.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, übernehmen, vertreten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) und ist eingeteilt in einhundertsechszwanzig (126) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfall eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung der Anteile

Die 126 Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

INOWA Invest S.à r.l., vorbenannt	126 Anteile
TOTAL	126 Anteile

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von ZWÖLFTAUSENDSECHSHUNDERT EURO (EUR 12.600,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit werden ernannt:

- Herr Norbert SCHERF, Immobilienwirt, geboren am 9. Juni 1962 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54320 Waldrach, Obere Kirchstrasse 28 (Deutschland);
- Frau Iris SCHERF, Kauffrau, geboren am 14. April 1964 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54320 Waldrach, Obere Kirchstrasse 28 (Deutschland).

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Werner Meyer, Paul Bettingen.

Enregistre à Luxembourg, A.C., le 8 octobre 2008. LAC / 2008 / 40905. - Reçu à 0,50%: soixante-trois euros (€ 63,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 16. Oktober 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008131976/202/105.

(080154458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Multipharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 56.943.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du Conseil d'Administration tenu en date du 10 octobre 2008 que:

Suite à la démission de Monsieur Marco Theodoli, en sa qualité d'Administrateur, demeurant professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano, Suisse.

Est élu Monsieur Jean-Hugues DOUBET, en tant qu'Administrateur, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Le mandat de l'Administrateur courra jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008132105/802/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04437. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Highinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.143.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des administrateurs, a fait l'objet d'un changement.

- Victoria Management Services S.A.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

- Thibault Management Services: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132134/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Picadilly Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.169.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des administrateurs, a fait l'objet d'un changement.

- Victoria Management Services S.A.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

- Thibault Management Services: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132136/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Cardiff Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.231.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Victoria Management Services S.A., a fait l'objet d'un changement.

- La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008132137/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04862. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Edmonton Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.230.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Victoria Management Services S.A., a fait l'objet d'un changement.

- La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008132138/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Hannover Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.239.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Victoria Management Services S.A., a fait l'objet d'un changement.

- La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008132139/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Prakash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 76.515.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Victoria Management Services S.A., a fait l'objet d'un changement.

- La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008132140/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Vratslavia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.882.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Victoria Management Services S.A., a fait l'objet d'un changement.

- La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132141/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Clausen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.436.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

Ratification de la démission du gérant technique:

- Monsieur Dan THILL, né le 21 avril 1963 à Pétange, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf,

Ratification de la démission du gérant administratif:

- Monsieur Daniel DAXHELET, né le 13 octobre 1967 à Dudelange, demeurant à L-3429 Dudelange, 178, route de Burange

Est nommé gérant technique:

- Monsieur Daniel DAXHELET, né le 13 octobre 1967 à Dudelange, demeurant à L-3429 Dudelange, 178, route de Burange

Est nommé gérant administratif:

- Monsieur Dan THILL, né le 21 avril 1963 à Pétange, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf,

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature

L'Associé

Référence de publication: 2008132149/1044/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08874. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Gabriella Luxembourg (ERISA 3) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.803.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 94.976.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants a fait l'objet d'un changement.

- Christian Tailleur: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

- Victoria Management Services S.A., 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132144/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04851. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Shercock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 134.629.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants de classe B a fait l'objet d'un changement.

- Christian Tailleur: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

- John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008132151/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Leger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4880 Lamadelaine, 53, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 39.277.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMADELAINE, le 17 octobre 2008.

LEGER sàrl
L-4880 LAMADELAINE
Signature

Référence de publication: 2008132154/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03152. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

DLB S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 65.703.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BASCHARAGE, le 17 octobre 2008.

DLB sàrl
L-4955 BASCHARAGE
Signature

Référence de publication: 2008132155/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03151. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Autre Part S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 8, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 103.664.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFFERDANGE, le 17 octobre 2008.

AUTRE PART s.à r.l.
L-4621 DIFFERDANGE
Signature

Référence de publication: 2008132156/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03187. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Melior SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 79.553.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company, société anonyme, qualifying as an investment company with variable share capital, société d'investissement à capital variable, "MELIOR SICAV", (hereafter referred as to the "Company"), with registered office in L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, Section B, under the number B 79.553, incorporated pursuant to a deed of Me Jean Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 22nd December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of the 7th of February 2001;

Which articles of association have been modified several times and the last time pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, then notary residing in Mersch, Luxembourg on 30th December 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 169 of the 24th of January 2006.

The meeting is presided by Marcus PETER, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Nicolas RONZEL, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The shareholders elect as scrutineer Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution and liquidation of the Company.
2. Appointment of Mr. Marco Domenico PETRONIO as liquidator.
3. Determination of the powers and duties of the liquidator.
4. Approval of the appointment of Mr. Carlo FRANCHINI as new director of the Company as of 23rd May 2008.

II.- Notices setting forth the agenda of the meeting were sent by registered mail to all shareholders on 23 September 2008. Only registered shares currently exist in the Company and the convocation procedure therefore complies with Article 70 paragraph 7 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, (the "1915 Law") as such 1915 Law is applicable pursuant to the Article 15 of the articles of association of the Company.

III.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the attending shareholders or their representatives respectively. The proxies of the represented shareholders are initialled by the members of the bureau of the meeting. The attendance list as well as the proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" will remain annexed to this deed and will be registered with the deed.

IV.- It appears from the attendance list that out of the THIRTY THOUSAND ONE HUNDRED SIXTY-SIX POINT FOUR TWO FOUR FIVE (30,166.4245) shares, representing the whole share capital of the Company, TWENTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED SEVENTY-FIVE POINT TWO TWO ZERO THREE (26,775.2203) shares (being 88.76% of the total share capital) are present or validly represented at the present extraordinary general meeting by proxy.

V.- This meeting is, therefore, validly constituted and may validly deliberate and resolve on the points of the agenda.

After deliberation, the meeting took the following resolutions as provided below:

First resolution

The general meeting resolves to dissolve the company "Melior SICAV" and to put it into liquidation as of 1 October 2008 in accordance with the provisions of Luxembourg law.

This resolution has been adopted as follows:

- * Votes for: 26,774
- * Votes against: 0
- * Abstentions: 0

The general meeting acknowledges that mandatory law requires the Company to add to its name the indication that it is in liquidation in all correspondence using the following wording "MELIOR SICAV, société d'investissement à capital variable en liquidation".

The shareholder SIMGEST S.p.A. anyhow declares to reserve the rights to act for compensation of the total amount of loss and damages suffered in relation with the inherent facts of the liquidation of Melior SICAV. For this reason and purpose, the present aye to liquidation is not to be deemed as renounce of the above mentioned rights to act for damages.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint as of 1 October 2008 Mr. Marco Domenico PETRONIO, director, born on 4th June 1974 in Milan, Italy, with address at 11b, Boulevard Joseph II, Luxembourg as liquidator of the Company (the "Liquidator").

This resolution has been adopted as follows:

- * Votes for: 26,774
- * Votes against: 0
- * Abstentions: 0

The general meeting further acknowledges that the Liquidator was approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier on 23rd July 2008.

Third resolution

The general meeting resolves that the Liquidator shall have the following powers:

a) The Liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by the applicable provisions of the Luxembourg law, in particular the 1915 Law without having to ask for the authorisation of the general meeting of shareholders of the Company in the cases provided for by law (except as required

under mandatory law provisions) and shall have all ordinary and extraordinary powers in relation to asset recovery, debt payments and the distribution of net proceeds.

b) The Liquidator shall be liable to third parties and to the Company for the execution of the mandate given to him and for any misconduct in the management of the liquidation for a period of five (5) years after the publication of the notice of completion of the liquidation process.

c) The Liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims.

d) The Liquidator may, under his own responsibility for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he may determine and for a period he may fix.

e) The Liquidator is further provided with the following specific instruction:

(i) The Liquidator shall co-operate with the promoter of the Company, Meliorbanca S.p.A., (the "Promoter") to the broadest extent permissible under Luxembourg law pertaining to the exclusive aim of selling/realising/disposing the assets of the Company at the optimum value and conditions always ensuring to act in the best and equal interest of all shareholders and the Company.

(ii) The proceeds of the sale, realisation or disposal of the assets of the Company will be used, as permissible under Luxembourg law, firstly, to provide for the repayments of all the debts incurred by the Company, and, secondly, to distribute the remainder of the net proceeds to the shareholders of the Company proportionally to the total amount of the holding of each shareholder as detailed in the Shareholders' Register of the Company on 1 October 2008.

(iii) The Promoter shall always act in the best and equal interests of the Company and its shareholders when assisting or co-operating with the Liquidator and shall do so at its own cost, without charging any additional fees or costs to the Liquidator, the Company and/or the shareholders of the Company.

(iv) The Liquidator, in compliance with Luxembourg law shall arrange the gradual sale of the assets of the Company over a period of at least EIGHTEEN (18) months from the date hereof but no longer than TWENTY-FOUR (24) months from the date hereof. According to market conditions this term is not mandatory and may be reduced or increased by the Liquidator always acting in the best and equal interests of all shareholders of the Company.

f) A maximum amount of TWENTY-FIVE THOUSAND EURO (EUR 25,000.-) plus V.A.T. will be payable, for the liquidation procedure, by the Company to the Liquidator or a third party determined by the Liquidator but on condition that the liquidation procedure is closed on and no later than the last business day of the EIGHTEENTH (18th) month from the date hereof. In case the liquidation procedure is not closed by that date, starting from the 1st business day of the following month, the amount payable by the Company for the Liquidator's activity will be fixed at TWENTY-FIVE THOUSAND EURO (EUR 25,000.-) per 18 month period, and in case of a lesser period, will be calculated on a pro rata basis.

This resolution has been adopted as follows:

* Votes for: 26,774

* Votes against: 0

* Abstentions: 0

The Chairman takes notice of the fact that the content of letter f) in above resolution 3 slightly differs from the resolution stated in the proxies however such slight amendment was requested by shareholder(s) to better control the fee of the liquidator in the best interest of all shareholders. This modification is covered by the issued proxies.

Fourth resolution

The general meeting resolves to appoint Mr. Carlo FRANCHINI, born on 5 October 1963 in Saronno (VA), Italy with address at Via G. Pascoli 12, 20147 Saronno (VA), Italy, Italian citizen, as director of the Company with effect as of 23rd May 2008.

This resolution has been adopted as follows:

* Votes for: 26,774

* Votes against: 0

* Abstentions: 0

The general meeting further acknowledges that Mr. Franchini was approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier and elected as conducting person of the Company by the board of directors on 15th May 2008.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Once his liquidation report is finalised, the Liquidator will convene a second general meeting of shareholders to resolve on the appointment of an independent auditor to audit the Liquidator's report.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the meeting, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, qualifiée comme société d'investissement à capital variable, "MELIOR SICAV" (ci-après la "Société"), ayant son siège 20 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 79.553, constituée par acte de Me Jean Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 le 7 février 2001,

Et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois par un acte de M^e Henri HELLINCKX, alors notaire résidant à Mersch, Luxembourg, le 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 169 le 24 janvier 2006.

L'assemblée est présidée par Marcus PETER, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Nicolas RONZEL, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires élisent comme scrutateur Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentaire de prendre acte que :

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est :

Ordre du jour:

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Désignation de M. Marco Domenico PETRONIO comme liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs et des obligations du liquidateur.
4. Approbation de la désignation de M. Carlo FRANCHINI comme nouvel administrateur de la Société avec effet au 23 mai 2008.

II.- Des convocations mentionnant l'ordre du jour ont été envoyées par lettres recommandées à tous les actionnaires le 23 septembre 2008. À ce jour toutes les actions de la Société sont nominatives ; la procédure de convocation est donc conforme à l'article 70 alinéa 7 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la " Loi de 1915 "), la Loi de 1915 étant applicable d'après l'article 15 des statuts de la Société.

III.- Les actionnaires présents ou représentés, le nom des mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence jointe aux présentes minutes et signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés. Les mandats des actionnaires représentés sont paraphés par les membres du bureau de l'assemblée. La liste de présence ainsi que les mandats des actionnaires représentés, signés ne varietur, resteront annexés et seront enregistrés avec le présent acte.

IV.- Il appert de la liste de présence que parmi les TRENTE MILLE CENT SOIXANTE-SIX VIRGULE QUATRE DEUX QUATRE CINQ (30.166,4245) actions constituant l'intégralité du capital social de la Société, VINGT-SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUINZE VIRGULE DEUX DEUX ZERO TROIS (26.775,2203) actions (étant 88.76% de tout le capital social) sont présentes ou valablement représentées par un mandataire à la présente assemblée générale.

V.- L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer et résoudre valablement sur les questions à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions décrites ci-après :

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société "Melior SICAV" et de la placer en liquidation à compter du 1er octobre 2008, conformément aux dispositions du droit luxembourgeois.

Cette résolution a été adoptée comme suit:

* Vote pour : 26.774

* Vote contre : 0

* Abstention : 0

L'assemblée générale prend acte de ce que des dispositions impératives requièrent de la Société qu'elle ajoute à son nom utilisé dans tout document avec des tiers l'indication qu'elle est en liquidation, en utilisant les termes suivants "MELIOR SICAV, société d'investissement à capital variable en liquidation".

L'actionnaire SIMGEST S.p.A. déclare de toute façon pour se réserver les droits d'agir pour la compensation du montant total de perte et de dommages subis en relation avec les faits inhérents de la liquidation de Melior SICAV. Pour cette raison et but, l'actuel oui à la liquidation ne doit pas être considéré comme renonce des droites mentionnées ci-dessus d'agir pour des dommages.

Deuxième résolution

L'assemblée générale désigne avec effet au 1^{er} octobre 2008 M. Marco Domenico PETRONIO, administrateur, né le 4 juin 1974 à Milan, Italie, résidant 11b, boulevard Joseph II à Luxembourg, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Cette résolution a été adoptée comme suit:

* Vote pour : 26.774

* Vote contre : 0

* Abstention : 0

L'assemblée générale prend acte de ce que le Liquidateur a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier le 23 juillet 2008.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que le Liquidateur a les pouvoirs suivants :

a) Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission, en particulier tous les pouvoirs conférés par les dispositions applicables du droit luxembourgeois, notamment la Loi de 1915, sans devoir demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dans les cas légalement prévus (sauf lorsque cette autorisation est requise par des dispositions impératives) et dispose de tous les pouvoirs généraux et spéciaux en rapport avec la reconstitution d'actifs, le paiement de dettes et la distribution du produit net de la liquidation.

b) Le Liquidateur est responsable à l'égard des tiers et de la Société pour l'exécution de la mission qui lui est confiée, ainsi que pour toute faute dans la gestion de la liquidation, pour une période de cinq (5) années à partir de la publication de la fin de la procédure de liquidation.

c) Le Liquidateur peut procéder au paiement d'avances sur le produit de la liquidation, après avoir payé ou provisionné un montant suffisant de liquidités pour satisfaire les créances actuelles ou futures contre la Société.

d) A ses risques le Liquidateur peut déléguer certains de ses pouvoirs pour une période qu'il détermine, pour des transactions certaines et déterminées.

e) De plus le Liquidateur reçoit les instructions spécifiques suivantes:

(i) Le Liquidateur accomplit sa mission en coopération avec le promoteur de la Société, Meliorbanca SpA (le "Promoteur") dans la plus large mesure autorisée par le droit luxembourgeois, et aux seules fins de vendre/réaliser/disposer des actifs de la Société à une valeur et des conditions optimales, et agissant toujours dans le meilleur et équitable intérêt de tous les actionnaires de la Société.

(ii) Dans la mesure où le droit luxembourgeois le permet, le produit de la vente, réalisation ou disposition des actifs de la Société sera utilisé d'abord pour payer toutes les dettes de la Société, ensuite pour distribuer le reliquat du produit net aux actionnaires de la Société proportionnellement au montant total de leur participation, tel que décrit dans le Registre d'Actionnaires du 1^{er} octobre 2008.

(iii) En assistant le Liquidateur ou en coopérant avec lui, le Promoteur agit dans les meilleurs et équitables intérêts de la Société et de ses actionnaires, sans facturer d'honoraires ni de frais au Liquidateur, à la Société et/ou aux actionnaires de la Société.

(iv) Dans les limites fixées par le droit Luxembourgeois, le Liquidateur procède à la vente progressive des actifs de la Société sur une période d'au moins DIX-HUIT (18) mois à compter de la date du présent acte, et pour une période maximale de VINGT-QUATRE (24) mois à compter de la date du présent acte. En considération des conditions du marché cette période n'est pas impérative et peut être réduite ou augmentée par le Liquidateur, poursuivant les meilleurs et équitables intérêts des tous les actionnaires de la Société.

f) Pour la procédure de liquidation la somme maximale de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000,-) plus T.V.A. sera due par la Société au Liquidateur ou à un tiers désigné par le Liquidateur, à la condition que la procédure de liquidation soit clôturée au plus tard le dernier jour ouvrable du DIX-HUITIEME (18^e) mois à compter de la date du présent acte. Si la procédure de liquidation n'est pas clôturée à cette date, à compter du premier jour ouvrable du mois suivant, la somme à payer par la Société pour les services du Liquidateur sera fixée à VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000,-) par période de 18 mois, ou sera calculée pro rata, pour une période plus courte.

Cette résolution a été adoptée comme suit:

* Vote pour : 26.774

* Vote contre : 0

* Abstention : 0

Le Président prend la notification du fait que le contenu de la lettre f) dedans au-dessus de la résolution 3 diffère légèrement de la résolution indiquée dans les procurations cependant qu'un tel léger amendement a été demandé par des actionnaire(s) pour améliorer la contrôle des honoraires du liquidateur dans le meilleur intérêt de tous les actionnaires. Cette modification est couverte par les procurations signées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de désigner comme administrateur de la Société avec effet au 23 mai 2008, M. Carlo FRANCHINI, né le 5 octobre 1963 à Saronno (VA), Italie, résidant Via G. Pascoli 12, 20147, Saronno (VA) Italie, de nationalité italienne.

Cette résolution a été adoptée comme suit:

* Vote pour : 26.774

* Vote contre : 0

* Abstention : 0

L'assemblée générale prend acte de ce que M. Franchini a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et élu le 15 mai 2008 par le conseil d'administration comme dirigeant de la Société.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Lorsque le rapport de liquidation sera finalisé, le Liquidateur convoquera une seconde assemblée générale des actionnaires pour résoudre de la désignation d'un réviseur indépendant pour examiner le rapport du Liquidateur.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du bureau de l'assemblée, connus du notaire par les noms, prénoms, état civil et résidences, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé : M. PETER, N. RONZEL, N. O'SULLIVAN-GALLAGHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40223. - Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008132406/242/267.

(080154780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.581.162,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Centaur Luxco S.à r.l. a private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.538 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated of the notary Paul Bettingen, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 411 dated 21 July 2006, page 66716,

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended the last time by a deed drawn up by the notary, Joseph Elvinger, on 3 September 2007, not yet published in the Mémorial.

The shareholders are here represented by Hubert JANSSEN, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties in their capacities as shareholders of the Company, hereby take the following written resolutions in accordance with the provisions of articles 193 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

It appears from the attendance list, that the 10,000 (ten thousand) company "A" ordinary shares (the "Company "A" Ordinary Shares"), 82,998 (eighty two thousand nine hundred and ninety-eight) company "B" ordinary shares (the "Company "B" Ordinary Shares"), 600,000 (six hundred thousand) company "C" ordinary shares (the "Company "C" Ordinary Shares"), 66,716 (sixty six thousand seven hundred and sixteen) company "D1" ordinary shares (the "Company "D1" Ordinary Shares"), 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) company "E1" ordinary shares (the "Company "E1" Ordinary Shares"), 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) company "F1" ordinary shares (the "Com-

pany "F1" Ordinary Shares"), 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) company "G1" ordinary shares (the "Company "G1" Ordinary Shares"), 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) company "H1" ordinary shares (the "Company "H1" Ordinary Shares"), 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) company "I1" ordinary shares (the "Company "I1" Ordinary Shares"), the 113,492,107 (one hundred and thirteen million four hundred and ninety-two thousand one hundred and seven) company preference shares (the "Company Preference Shares"), 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) company "D2" ordinary shares (the "Company "D2" Ordinary Shares"), 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) company "E2" ordinary shares (the "Company "E2" Ordinary Shares"), 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) company "F2" ordinary shares (the "Company "F2" Ordinary Shares"), 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) company "G2" ordinary shares (the "Company "G2" Ordinary Shares"), 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) company "H2" ordinary shares (the "Company "H2" Ordinary Shares"), 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) company "I2" ordinary shares (the "Company "I2" Ordinary Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to create a new class of shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each and which shall be denominated the "Company "K" Preference Shares".
2. Decision to accept OB2 Partnership as new shareholder of the Company.
3. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 13,060,279 (thirteen million sixty thousand two hundred and seventy-nine Euro) in order to set it from its current amount of EUR 117,520,883 (one hundred and seventeen million five hundred and twenty thousand eight hundred and eighty-three Euro) to EUR 130,581,162 (one hundred and thirty million five hundred and eighty-one thousand one hundred and sixty-two Euro) by issuing 13,060,279 (thirteen million sixty thousand two hundred and seventy-nine) Company "K" Preference Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.
4. Decision to rename the Company Preference Shares into "Company "J" Preference Shares".
5. Decision to subsequently amend Article 5 of the Articles in order to reflect the share capital increase of the Company and the name change of the Preference Shares so that article 5 of the Articles shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at EUR 130,581,162 (one hundred and thirty million five hundred and eighty-one thousand one hundred and sixty-two Euro) represented by 10,000 (ten thousand) Company "A" Ordinary Shares, 82,998 (eighty-two thousand nine hundred and ninety-eight) Company "B" Ordinary Shares, 600,000 (six hundred thousand) Company "C" Ordinary Shares, 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) Company "D1" Ordinary Shares, 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) Company "E1" Ordinary Shares, 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) Company "F1" Ordinary Shares, 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) Company "G1" Ordinary Shares, 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) Company "H1" Ordinary Shares, 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) Company "I1" Ordinary Shares, 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) Company "D2" Ordinary Shares, 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) Company "E2" Ordinary Shares, 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) Company "F2" Ordinary Shares, 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) Company "G2" Ordinary Shares, 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) Company "H2" Ordinary Shares and 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) Company "I2" Ordinary Shares, 113,492,107 (one hundred thirteen million four hundred and ninety-two thousand one hundred and seven) Company "J" Preference Shares, and 13,060,279 (thirteen million sixty thousand two hundred and seventy-nine) Company "K" Preference Shares of EUR 1 (one Euro) each (hereafter referred to as the "Company Shares" or as specifically defined in the Article 22). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6. Decision to insert in Article 22 of the Articles of the Company the following definitions:

"Company "J" Preference Shares" means the preference shares of EUR 1 nominal value with a right to receive a return of 12% per annum (and ranking ahead of the Company Shares on a return of capital on a liquidation or otherwise) to be issued by the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles and in any shareholder's agreement entered into from time to time;"

"Company "K" Preference Shares" means the preference shares of EUR 1 nominal value with a right to receive a return of 20% per annum (and ranking ahead of the Company Shares on a return of capital on a liquidation or otherwise) to be issued by the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles and in any shareholder's agreement entered into from time to time;"

"Company Preference Shares" means Company "J" Preference Shares and Company "K" Preference Shares."

"Manager Shareholder" means any of the shareholders of the Company holding any Management Company Shares."

"Alcazar Manager Shareholder" means any of the shareholders of the Company holding any Management Company Shares, but no Company "J" Preference Shares."

7. Decision to insert in Article 10.5 of the Articles of the Company the definition of an "Alcazar Early Leaver" and to amend the definition of the "Vested Shares" so these two definitions shall read as follows:

"Alcazar Early Leaver" means a Leaver who is an Alcazar Manager Shareholder who becomes a Leaver within 6 months of 3 October 2007;

"Vested Shares" means:

(a) upon or at any time after an Exit, all of the Sweet Equity Shares held by a Manager Shareholder and his Related Holders;

(b) subject to paragraph (a) above, a proportion of the Sweet Equity Shares held by a Manager Shareholder and his Related Holders as increases on a linear daily basis from Completion until the fourth anniversary of this date, such that:

(i) on the first anniversary of Completion, one-quarter of Sweet Equity Shares held by a Manager Shareholder and his Related Holders;

(ii) on the second anniversary of Completion, one-half of Sweet Equity Shares held by a Manager Shareholder and his Related Holders;

(iii) on the third anniversary of Completion, three-quarters of the Sweet Equity Shares held by a Manager Shareholder and his Related Holders; and

(iv) on or after the fourth anniversary of Completion, all of the Sweet Equity Shares held by a Manager Shareholder and his Related Holders; and

(c) in respect of an Alcazar Manager Shareholder references in paragraph (b) of this definition to Completion shall be deemed to be references to 3 October 2007."

8. Decision to amend Article 9.2.1. of the Articles of the Company which shall read as follows:

"Notwithstanding the terms of Article 9.1 and within a specific period of time which might exist under a shareholder's agreement entered into from time to time, Candover Luxco may Transfer to one or more Transferees or their respective investment vehicles (each a "Syndicatee"):

(a) up to a certain amount of Hard Equity held by Candover Luxco provided that such Hard Equity is Transferred with a proportionate amount of debt instruments held by Candover Luxco and provided that Candover Luxco shall hold a greater proportion of the Company Shares (when taken together) at all times than any other Company Shareholder;

(b) its partnership interest in the OB Partnership; and

(c) its partnership interest in the OB2 Partnership."

9. Decision to insert a new Article 10.2.3 A in the Articles of the Company which shall read as follows:

"10.2.3 A. Notwithstanding anything in article 10.2.2 and 10.2.3, in the event that the Leaver is an Alcazar Early Leaver, the price payable to the Leaver or a Related Holder for his Leaver Equity will be the price agreed between the Leaver and the remuneration committee, or if they do not agree a price within 14 days of the notice referred to in article 10.1.2, the Subscription Price."

10. Decision to amend Article 19.4 of the Articles which shall read as follows:

"19.4 Subject to Article 19.1 and Article 19.2, the holders of Company "J" Preference Shares and of Company "K" Preference Shares shall first be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing respectively 12% and 20% of their nominal value and then the holders of Company Alphabet Shares (but excluding the holders of last Company Alphabet Shares) shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of their nominal value. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid, pro rata, to the holders of the last Company Alphabet Shares."

11. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolves to create a new class of shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each and which shall be denominated the "Company "K" Preference Shares".

Second resolution

The Shareholders resolves to accept OB2 Partnership as new shareholder of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 13,060,279 (thirteen million sixty thousand two hundred and seventy-nine Euro) in order to set it from its current amount of EUR 117,520,883 (one hundred and seventeen million five hundred and twenty thousand eight hundred and eighty-three Euro) to EUR 130,581,162 (one hundred and thirty million five hundred and eighty-one thousand one hundred and sixty-two Euro) by issuing 13,060,279 (thirteen million sixty thousand two hundred and seventy-nine) Company "K" Preference Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Subscription and payment

OB2 Partnership, an unlimited liability partnership established in England and Wales, whose principal place of business is at No 1 Park Lane, Hemel Hemstead, Hertfordshire HP2 4YL, here represented by Hubert Janssen, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 12,350,752 (twelve million three hundred and fifty thousand seven hundred and fifty-two) Company "K" Preference Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 12,350,752 (twelve million three hundred and fifty thousand seven hundred and fifty-two Euro) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,350,752 (twelve million three hundred and fifty thousand seven hundred and fifty-two Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it; Richard Golding, here represented by Hubert Janssen, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 709,527 (seven hundred and nine thousand five hundred and twenty-seven) Company "K" Preference Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 709,527 (seven hundred and nine thousand five hundred and twenty-seven Euro) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 709,527 (seven hundred and nine thousand five hundred and twenty-seven Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to rename the Company Preference Shares into "Company "J" Preference Shares".

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to subsequently amend article 5 of the Articles in order to reflect the share capital increase and the name change of the Company Preference Shares of the Company, so that Article 5 of the Articles shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at EUR 130,581,162 (one hundred and thirty million five hundred and eighty-one thousand one hundred and sixty-two Euro) represented by 10,000 (ten thousand) Company "A" Ordinary Shares, 82,998 (eighty-two thousand nine hundred and ninety-eight) Company "B" Ordinary Shares, 600,000 (six hundred thousand) Company "C" Ordinary Shares, 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) Company "D1" Ordinary Shares, 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) Company "E1" Ordinary Shares, 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) Company "F1" Ordinary Shares, 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) Company "G1" Ordinary Shares, 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) Company "H1" Ordinary Shares, 66,716 (sixty-six thousand seven hundred and sixteen) Company "I1" Ordinary Shares, 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) Company "D2" Ordinary Shares, 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) Company "E2" Ordinary Shares, 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) Company "F2" Ordinary Shares, 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) Company "G2" Ordinary Shares, 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) Company "H2" Ordinary Shares and 489,247 (four hundred and eighty-nine thousand two hundred and forty-seven) Company "I2" Ordinary Shares, 113,492,107 (one hundred thirteen million four hundred and ninety-two thousand one hundred and seven) Company "J" Preference Shares, and 13,060,279 (thirteen million sixty thousand two hundred and seventy-nine) Company "K" Preference Shares of EUR 1 (one Euro) each (hereafter referred to as the "Company Shares" or as specifically defined in the Article 22). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to insert in Article 22 of the Articles of the Company the following definitions:

""Company "J" Preference Shares" means the preference shares of EUR 1 nominal value with a right to receive a return of 12% per annum (and ranking ahead of the Company Shares on a return of capital on a liquidation or otherwise) to be issued by the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles and in any shareholder's agreement entered into from time to time;"

"Company "K" Preference Shares" means the preference shares of EUR 1 nominal value with a right to receive a return of 20% per annum (and ranking ahead of the Company Shares on a return of capital on a liquidation or otherwise) to be issued by the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles and in any shareholder's agreement entered into from time to time;"

"Company Preference Shares" means Company "J" Preference Shares and Company "K" Preference Shares."

"Manager Shareholder" means any of the shareholders of the Company holding any Management Company Shares."

"Alcazar Manager Shareholder" means any of the shareholders of the Company holding any Management Company Shares, but no Company "J" Preference Shares."

Seventh resolution

The Shareholders resolve to insert in Article 10.5 of the Articles of the Company the definition of an "Alcazar Early Leaver" and to amend the definition of the "Vested Shares" so these two definitions shall read as follows:

"Alcazar Early Leaver" means a Leaver who is an Alcazar Manager Shareholder who becomes a Leaver within 6 months of 3 October 2007;

"Vested Shares" means:

(a) upon or at any time after an Exit, all of the Sweet Equity Shares held by a Manager Shareholder and his Related Holders;

(b) subject to paragraph (a) above, a proportion of the Sweet Equity Shares held by a Manager Shareholder and his Related Holders as increases on a linear daily basis from Completion until the fourth anniversary of this date, such that:

(i) on the first anniversary of Completion, one-quarter of Sweet Equity Shares held by a Manager Shareholder and his Related Holders;

(ii) on the second anniversary of Completion, one-half of Sweet Equity Shares held by a Manager Shareholder and his Related Holders;

(iii) on the third anniversary of Completion, three-quarters of the Sweet Equity Shares held by a Manager Shareholder and his Related Holders; and

(iv) on or after the fourth anniversary of Completion, all of the Sweet Equity Shares held by a Manager Shareholder and his Related Holders; and

(c) in respect of an Alcazar Manager Shareholder references in paragraph (b) of this definition to Completion shall be deemed to be references to 3 October 2007."

Eighth resolution

The Shareholders resolve to amend Article 9.2.1. of the Articles of the Company which shall read as follows:

"Notwithstanding the terms of Article 9.1 and within a specific period of time which might exist under a shareholder's agreement entered into from time to time, Candover Luxco may Transfer to one or more Transferees or their respective investment vehicles (each a "Syndicate"):

(d) up to a certain amount of Hard Equity held by Candover Luxco provided that such Hard Equity is Transferred with a proportionate amount of debt instruments held by Candover Luxco and provided that Candover Luxco shall hold a greater proportion of the Company Shares (when taken together) at all times than any other Company Shareholder;

(e) its partnership interest in the OB Partnership; and

(f) its partnership interest in the OB2 Partnership."

Ninth resolution

The Shareholders resolve to insert a new article 10.2.3 A in the Articles of the Company which shall read as follows:

"10.2.3 A. Notwithstanding anything in article 10.2.2 and 10.2.3, in the event that the Leaver is an Alcazar Early Leaver, the price payable to the Leaver or a Related Holder for his Leaver Equity will be the price agreed between the Leaver and the Remuneration Committee, or if they do not agree a price within 14 days of the notice referred to in article 10.1.2, the Subscription Price."

Tenth resolution

The Shareholder resolve to amend Article 19.4 of the Articles which shall read as follows:

"19.4 Subject to Article 19.1 and Article 19.2, the holders of Company "J" Preference Shares and of Company "K" Preference Shares shall first be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing respectively 12% and 20% of their nominal value and then the holders of Company Alphabet Shares (but excluding the holders of last Company Alphabet Shares) shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of their nominal value. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid, pro rata, to the holders of the last Company Alphabet Shares."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately hundred thirty-nine thousand hundred eighty-eight Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prenominal in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Fut tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Centaur Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.538 et constituée selon le droit luxembourgeois par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 mai 2006, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") au numéro 411 en date du 21 juillet 2006, page 66716 (la "Société").

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés la dernière fois le 3 septembre 2007 par un acte du notaire Joseph Elvinger, dont la publication est en cours au Mémorial.

Les associés sont ici représentés par Hubert Janssen, juriste, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de procurations délivrées sous seing privé.

Les dites procurations, initiées ne varietur par le représentant des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes, en leur qualité d'associés de la Société, ici prennent les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 193 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps à autre (la "Loi").

Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) parts sociales ordinaires "A" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "A" de la Société"), 82.998 (quatre vingt deux mille neuf cent quatre vingt dix huit) parts sociales ordinaires "B" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "B" de la Société"), 600.000 (six cent mille) parts sociales ordinaires "C" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "C" de la Société"), 66.716 (soixante six mille sept cent seize) parts sociales ordinaires "D1" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "D1" de la Société"), 66.716 (soixante six mille sept cent seize) parts sociales ordinaires "E1" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "E1" de la Société"), 66.716 (soixante six mille sept cent seize) parts sociales ordinaires "F1" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "F1" de la Société"), 66.716 (soixante six mille sept cent seize) parts sociales ordinaires "G1" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "G1" de la Société"), 66.716 (soixante six mille sept cent seize) parts sociales ordinaires "H1" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "H1" de la Société"), 66.716 (soixante six mille sept cent seize) parts sociales ordinaires "I1" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "I1" de la Société"), les 113.492.107 (cent treize millions quatre cent quatre vingt douze mille cent sept) parts sociales préférentielles de la Société (les "Parts Sociales Préférentielles de la Société"), 489.247 (quatre cent quatre vingt neuf mille deux cent quarante sept) parts sociales ordinaires "D2" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "D2" de la Société"), 489.247 (quatre cent quatre vingt neuf mille deux cent quarante sept) parts sociales ordinaires "E2" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "E2" de la Société"), 489.247 (quatre cent quatre vingt neuf mille deux cent quarante sept) parts sociales ordinaires "F2" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "F2" de la Société"), 489.247 (quatre cent quatre vingt neuf mille deux cent quarante sept) parts sociales ordinaires "G2" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "G2" de la Société"), 489.247 (quatre cent quatre vingt neuf mille deux cent quarante sept) parts sociales ordinaires "H2" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "H2" de la Société"), 489.247 (quatre cent quatre vingt neuf mille deux cent quarante sept) parts sociales ordinaires "I2" de la Société (les "Parts Sociales Ordinaires "I2" de la Société") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant le totalité du capital social souscrit de la Société, sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de créer une nouvelle catégorie de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et qui auront la dénomination suivante: "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "K"".

2. Décision d'accepter OB2 Partnership en tant que nouvel associé de la Société.

3. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize millions soixante mille deux cent soixante dix neuf euros (EUR 13.060.279) afin de le ramener de cent dix-sept millions cinq cent vingt mille huit cent quatre vingt trois euros (EUR 117.520.883) à cent trente millions cinq cent quatre-vingt-un mille cent soixante-deux euros (EUR 130.581.162) par l'émission de treize millions soixante mille deux cent soixante dix neuf (13.060.279) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "K" d'un euro (EUR 1) chacune.

4. Décision de renommer les Parts Sociales Préférentielles en "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "J"".

5. Décision de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social et le changement de dénomination des Parts Sociales Préférentielles, de sorte que l'article 5 a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cent trente millions cinq cent quatre-vingt-un mille cent soixante-deux euros (EUR 130.581.162) représenté par dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "A", quatre-vingt deux mille neuf cent quatre-vingt dix huit (82.998) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "B", six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "C", soixante-six mille sept cent seize (66.716) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "D1", soixante-six mille sept cent seize (66.716) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "E1", soixante-six mille sept cent seize (66.716) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "F1", soixante-six mille sept cent seize (66.716) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "G1", soixante-six mille sept cent seize (66.716) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "H1", soixante-six mille sept cent seize (66.716) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "I1", quatre cent quarante-deux mille sept cent quarante-sept (489.247) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "D2", quatre cent quatre-vingt-neuf mille

deux cent quarante-sept (489.247) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "E2", quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-sept (489.247) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "F2", quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-sept (489.247) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "G2", quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-sept (489.247) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "H2", quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-sept (489.247) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "I2" et 113.492.107 (cent treize millions quatre cent quatre vingt douze mille cent sept) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "J", treize millions soixante mille deux cent soixante dix neuf (13.060.279) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "K" (les «Parts Sociales», ou comme spécifiquement défini dans l'Article 22), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés»."

6. Décision d'insérer dans l'article 22 des Statuts de la Société les définitions suivantes:

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "J"" signifie les parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) auxquelles est attaché un droit de recevoir un revenu de 12% par an (et bénéficiant d'un droit de priorité vis-à-vis des Parts Sociales sur le revenu du capital lors d'une liquidation ou autre) devant être émises par la Société, bénéficiant des droits et soumises aux restrictions établies par les présents Statuts ou par tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu périodiquement."

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "K"" signifie les parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) auxquelles est attaché un droit de recevoir un revenu de 20% par an (et bénéficiant d'un droit de priorité vis-à-vis des Parts Sociales sur le revenu du capital lors d'une liquidation ou autre) devant être émises par la Société, bénéficiant des droits et soumises aux restrictions établies par les présents Statuts ou par tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu périodiquement."

"Parts Sociales Préférentielles" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "J" et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "K"."

"Associé Gérant" signifie tout actionnaire de la Société qui détient une ou plusieurs Parts Sociales de Gestion de la Société."

"Associé Gérant Alcazar" signifie tout actionnaire de la Société qui détient une ou plusieurs Parts Sociales de Gestion de la Société mais aucune Part Sociale Préférentielle de Catégorie "J".

7. Décision d'insérer dans l'article 10.5 des Statuts de la Société la définition du "Sortant Anticipé Alcazar" et de modifier la définition des "Parts Sociales Echues" de sorte que ces deux définitions aient désormais la teneur suivante:

"Sortant Anticipé Alcazar" signifie un Sortant qui devient Associé Gérant Alcazar dans les 6 mois à compter du 3 octobre 2007."

"Parts Sociales échues" signifie:

(a) au moment ou à tout moment après la survenance d'une Sortie, toutes les Parts Sociales de Sweet Equity détenues par un Associé Gérant et son détenteur lié;

(b) soumis au paragraphe (a) ci-dessus, une proportion des Parts Sociales de Sweet Equity détenues par un Associé Gérant et son détenteur lié en tant qu'augmentations sur une base linéaire journalière du jour de l'achèvement jusqu'au quatrième anniversaire de cette date, de telle façon que:

(i) au premier anniversaire de l'achèvement, un quart des Parts Sociales de Sweet Equity soit détenu par un Associé Gérant et son détenteur lié;

(ii) au deuxième anniversaire de l'achèvement, la moitié des Parts Sociales de Sweet Equity soit détenues par un Associé Gérant et son détenteur lié;

(iii) au troisième anniversaire de l'achèvement, les trois quarts des Parts Sociales de Sweet Equity soit détenues par un Associé Gérant et son détenteur lié; et

(iv) au moment ou après le quatrième anniversaire de l'achèvement, la totalité des Parts Sociales de Sweet Equity soit détenues par un Associé Gérant et son détenteur lié.

(c) en ce qui concerne tout Actionnaire Gérant Alcazar, les références à l'Achèvement sont réputées être fixées à la date du 3 octobre 2007."

8. Décision de modifier l'article 9.2.1 des Statuts de la Société de sorte que cet article ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.2.1.** Indépendamment des termes de l'Article 9.1 et dans une période spécifique qui peut exister sous un contrat d'associés conclu de temps en temps, Candover Luxco peut transférer à un ou plusieurs acquéreurs ou à leurs véhicules d'investissements respectifs (chacun un "Syndiqué"):

(a) jusqu'à un certain montant de Hard Equity détenu par Candover Luxco sous réserve que le Hard Equity soit transféré avec un montant en proportion des instruments de dettes détenus par Candover Luxco et sous réserve que Candover Luxco détienne une plus grande proportion des Parts Sociales de la Société (lorsque prise dans leur ensemble) à tout moment que tous les autres Associés de la Société;

(b) ses intérêts de participation dans la Société OB; et

(c) ses intérêts de participation dans la Société OB2."

9. Décision d'insérer un nouvel article 10.2.3 A dans les statuts de la Société dont la teneur sera la suivante:

"10.2.3 A Indépendamment des dispositions des articles 10.2.2 et 10.2.3, dans l'hypothèse où le Sortant est un Sortant Anticipé Alcazar, le prix à payer au Sortant ou à un Détenteur Lié pour l'Equity du Sortant sera le prix déterminé entre le Sortant et le comité des rémunérations, ou le Prix de souscription dans l'hypothèse où ils ne peuvent se mettre d'accord sur le prix dans un délai de 14 jours à compter de la notice à laquelle il est fait référence à l'article 10.1.2."

10. Décision de modifier l'article 19.4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"19.4 Sous réserve du respect des articles 19.1 et 19.2, les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "J" et des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "K" se voient, d'abord, accorder un droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant respectivement 12% et 20% de leur valeur nominale et, ensuite, les détenteurs des Parts Sociales Alphabet de la Société (mais excepté des détenteurs des dernières Parts Sociales Alphabet de la Société) se verront accordés un droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,2% de leur valeur nominale. Après la distribution de tous dividendes préférentiels, tous les revenus restants disponibles pour la distribution dans la Société, s'il en existe, seront payés, au prorata, aux détenteurs des dernières Parts Sociales Alphabet de la Société."

11. Divers.

Après approbation de ce qui précède, les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident créer une nouvelle catégorie de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et qui auront la dénomination suivante: "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "K"".

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter OB2 Partnership en tant que nouvel associé de la Société.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize millions soixante mille deux cent soixante dix neuf euros (EUR 13.060.279) afin de le ramener de cent dix-sept millions cinq cent vingt mille huit cent quatre vingt trois euros (EUR 117.520.883) à cent trente millions cinq cent quatre-vingt-un mille cent soixante-deux euros (EUR 130.581.162) par l'émission de treize millions soixante mille deux cent soixante dix neuf (13.060.279) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "K" d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription et paiement

OB2 Partnership, un partnership à responsabilité illimitée établi en Angleterre et au Pays de Galles, dont le siège de l'activité principale est situé à No 1 Park Lane, Hemel Hemstead, Hertfordshire HP 2 4YL, ici représenté par Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à douze millions trois cent cinquante mille sept cent cinquante-deux (12.350.752) Parts Préférentielles de Catégorie "K" ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, pour un prix total de souscription de douze millions trois cent cinquante mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 12.350.752) qui a été entièrement payé par une contribution en espèces de telle sorte que le montant de douze millions trois cent cinquante mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 12.350.752) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment fournie au notaire qui le reconnaît expressément;

Richard Golding, ici représenté par Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à sept cent neuf mille cinq cent vingt-sept (709.527) Parts Préférentielles de Catégorie "K" ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, pour un prix total de souscription de sept cent neuf mille cinq cent vingt-sept euros (EUR 709.527) qui a été entièrement payé par une contribution en espèces de telle sorte que le montant de sept cent neuf mille cinq cent vingt-sept euros (EUR 709.527) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment fournie au notaire qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

Les associés décident de renommer les Parts Sociales Préférentielles en "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "J"".

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social et le changement de dénomination des Parts Sociales Préférentielles, de sorte que l'article 5 a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cent trente millions cinq cent quatre-vingt-un mille cent soixante-deux euros (EUR 130.581.162) représenté par dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "A", quatre-vingt deux mille neuf cent quatre-vingt dix huit (82.998) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "B", six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "C", soixante-six mille sept cent seize (66.716) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "D1", soixante-six mille sept cent seize (66.716) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "E1", soixante-six mille sept cent seize (66.716) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "F1", soixante-six mille sept cent seize (66.716) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "G1", soixante-six mille sept cent seize (66.716) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "H1", soixante-six mille sept cent seize (66.716) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "I1", cinq cent quarante-deux mille sept cent quarante-sept (489.247) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "D2", quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-sept (489.247) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "E2", quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux

cent quarante-sept (489.247) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "F2", quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-sept (489.247) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "G2", quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-sept (489.247) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "H2", quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-sept (489.247) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "I2" et 113.492.107 (cent treize millions quatre cent quatre vingt douze mille cent sept) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "J", treize millions soixante mille deux cent soixante dix neuf (13.060.279) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "K" (les «Parts Sociales», ou comme spécifiquement défini dans l'Article 22), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés»."

Sixième résolution

Les associés décident d'insérer dans l'article 22 des Statuts de la Société les définitions suivantes:

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "J"" signifie les parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) auxquelles est attaché un droit de recevoir un revenu de 12% par an (et bénéficiant d'un droit de priorité vis-à-vis des Parts Sociales sur le revenu du capital lors d'une liquidation ou autre) devant être émises par la Société, bénéficiant des droits et soumises aux restrictions établies par les présents Statuts ou par tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu périodiquement."

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "K"" signifie les parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) auxquelles est attaché un droit de recevoir un revenu de 20% par an (et bénéficiant d'un droit de priorité vis-à-vis des Parts Sociales sur le revenu du capital lors d'une liquidation ou autre) devant être émises par la Société, bénéficiant des droits et soumises aux restrictions établies par les présents Statuts ou par tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu périodiquement."

"Parts Sociales Préférentielles" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "J" et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "K".

"Associé Gérant" signifie tout actionnaire de la Société qui détient une ou plusieurs Parts Sociales de Gestion de la Société."

"Associé Gérant Alcazar" signifie tout actionnaire de la Société qui détient une ou plusieurs Parts Sociales de Gestion de la Société mais aucune Part Sociale Préférentielle de Catégorie "J".

Septième résolution

Les associés décident d'insérer dans l'article 10.5 des Statuts de la Société la définition du "Sortant Anticipé Alcazar" et de modifier la définition des "Parts Sociales Echues" de sorte que ces deux définitions aient désormais la teneur suivante:

"Sortant Anticipé Alcazar" signifie un Sortant qui devient Associé Gérant Alcazar dans les 6 mois à compter du 3 octobre 2007."

"Parts Sociales échues" signifie:

(a) au moment ou à tout moment après la survenance d'une Sortie, toutes les Parts Sociales de Sweet Equity détenues par un Associé Gérant et son détenteur lié;

(b) soumis au paragraphe (a) ci-dessus, une proportion des Parts Sociales de Sweet Equity détenues par un Associé Gérant et son détenteur lié en tant qu'augmentations sur une base linéaire journalière du jour de l'achèvement jusqu'au quatrième anniversaire de cette date, de telle façon que:

(i) au premier anniversaire de l'achèvement, un quart des Parts Sociales de Sweet Equity soit détenu par un Associé Gérant et son détenteur lié;

(ii) au deuxième anniversaire de l'achèvement, la moitié des Parts Sociales de Sweet Equity soit détenues par un Associé Gérant et son détenteur lié;

(iii) au troisième anniversaire de l'achèvement, les trois quarts des Parts Sociales de Sweet Equity soit détenues par un Associé Gérant et son détenteur lié; et

(iv) au moment ou après le quatrième anniversaire de l'achèvement, la totalité des Parts Sociales de Sweet Equity soit détenues par un Associé Gérant et son détenteur lié.

(c) en ce qui concerne tout Actionnaire Gérant Alcazar, les références à l'Achèvement sont réputées être fixées à la date du 3 octobre 2007."

Huitième résolution

Les associés décident de modifier l'article 9.2.1 des Statuts de la Société de sorte que cet article ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.2.1.** Indépendamment des termes de l'Article 9.1 et dans une période spécifique qui peut exister sous un contrat d'associés conclu de temps en temps, Candover Luxco peut transférer à un ou plusieurs acquéreurs ou à leurs véhicules d'investissements respectifs (chacun un "Syndiqué"):

(a) jusqu'à un certain montant de Hard Equity détenu par Candover Luxco sous réserve que le Hard Equity soit transféré avec un montant en proportion des instruments de dettes détenus par Candover Luxco et sous réserve que Candover Luxco détienne une plus grande proportion des Parts Sociales de la Société (lorsque prise dans leur ensemble) à tout moment que tous les autres Associés de la Société;

- (b) ses intérêts de participation dans la Société OB; et
(c) ses intérêts de participation dans la Société OB2."

Neuvième résolution

Les associés décident d'insérer un nouvel article 10.2.3 A dans les statuts de la Société dont la teneur sera la suivante:

"10.2.3 A Indépendamment des dispositions des articles 10.2.2 et 10.2.3, dans l'hypothèse où le Sortant est un Sortant Anticipé Alcazar, le prix à payer au Sortant ou à un Détenteur Lié pour l'Equity du Sortant sera le prix déterminé entre le Sortant et le comité des rémunérations, ou le Prix de souscription dans l'hypothèse où ils ne peuvent se mettre d'accord sur le prix dans un délai de 14 jours à compter de la notice à laquelle il est fait référence à l'article 10.1.2."

Dixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 19.4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"19.4 Sous réserve du respect des articles 19.1 et 19.2, les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "J" et des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie "K" se voient, d'abord, accorder un droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant respectivement 12% et 20% de leur valeur nominale et, ensuite, les détenteurs des Parts Sociales Alphabet de la Société (mais excepté des détenteurs des dernières Parts Sociales Alphabet de la Société) se verront accordés un droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,2% de leur valeur nominale. Après la distribution de tous dividendes préférentiels, tous les revenus restants disponibles pour la distribution dans la Société, s'il en existe, seront payés, au prorata, aux détenteurs des dernières Parts Sociales Alphabet de la Société."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cent trente-neuf mille deux cents Euros.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la requête de ce même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2007. Relation: LAC/2007/32405. — Reçu cent trente mille six cent deux euros soixante-dix-neuf cents (130.102,79 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008131307/211/520.

(080153486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Fenah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 15.246.

—
EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2008
- QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR, LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2008/2009

- MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM,

demeurant à 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

- MADAME MARIE JOSEPH RENDERS

demeurant professionnellement à 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

- FIDIGA S.A.

inscrite au Registre de Commere et des Sociétés Luxembourg B 23.598 avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim

- QU'EST REELUE AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2008/2009

- EWA Révision S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 38.937 avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, av. J.F. Kennedy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008131503/1031/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Frey-Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 58, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 79.984.

—
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société FREY-PATRIMOINE S.A., établie et ayant son siège social à L-8131 Bridel 58, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.984 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 8 mai 2007.

Résolution

1. Acceptation de la reconduction des mandats des administrateurs suivants:

- a. Monsieur Ernest T. Freylinger 58, rue des Genêts, L-8131 Bridel
- b. Madame Claudine Freylinger 47, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg
- c. Madame Christiane Freylinger 9a, rue Hoelgass, L-7481 Tuntange
- d. Madame Danielle Freylinger 18, rue Charles Schwall, L-8093 Bertrange.

2. Acceptation de la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, la société FISCALITE IMMOBILIERE S.A. avec siège social à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert en remplacement de la Fiduciaire ELIOLUX S.A.

3. La reconduction du mandat de Monsieur Ernest T. Freylinger comme administrateur-délégué est également acceptée.

4. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué ainsi que du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008131504/1801/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03995. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Alpha UMi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.962.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307 L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008131626/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03270. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

La Tabathèque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Bausch.
R.C.S. Luxembourg B 114.149.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131594/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04333. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Brasimpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 222, route de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 97.956.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008131595/1801/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04009A. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

FRS Luxembourg S.A., Financial Reporting Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 54.638.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008131627/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03273. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Brasimpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 222, route de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 97.956.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008131596/1801/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04014. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Toiture La Tuile SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3912 Mondercange, 44, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 77.429.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.10.08.

Signature.

Référence de publication: 2008131597/8294/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04950. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Markanne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 114.882.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008131628/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03276. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Natco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.878.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of September,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

National Tank Company, a corporation governed by the laws of the State of Delaware (U.S.A.) and having its registered office at 11210 Equity Drive, Suite 100, Houston, Texas, 77041, U.S.A., filed with the Office of the Secretary of the State of Delaware under registration number 0644608,

duly represented by Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston, on 11 September 2008, which proxy, initialed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Natco Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 132.878, incorporated pursuant to a deed of notary M^e Paul Decker on 12 October 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2702 of 23 November 2007 (the "Company"). The articles of incorporation have been lastly modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 660 of 17 March 2008.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, considered all of the items of the following agenda:

Agenda:

1. Reduction of the par value of the Company's shares from one hundred twenty-five euro (EUR 125) each to one euro (EUR 1) each;
2. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of incorporation; and

3. Miscellaneous.

Then the Sole Shareholder took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the par value of the Company's shares from its current value of hundred twenty-five euro (EUR 125) to one euro (EUR 1).

Accordingly, the share capital of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) will be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

All twelve thousand five hundred (12,500) shares will be held by the Sole Shareholder.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500 EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1 EUR) each."

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charge to it in connection with the present deed, have been estimated at EUR 1,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English text will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and resident, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

National Tank Company, une société régie selon les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.) et ayant son siège social à 11210 Equity Drive, Suite 100, Houston, Texas, 77041, U.S.A., immatriculée à l'Office of the Secretary of the State of Delaware sous le numéro 0644608,

ici représentée par Mademoiselle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Houston, le 11 septembre 2008. La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de Natco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.878, constituée par un acte du notaire M^e Paul Decker du 12 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 novembre 2007, numéro 2702 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mars 2008, numéro 660.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a considéré les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune à un euro (EUR 1) chacune;
2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et
3. Divers.

Ainsi, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur actuelle de cent vingt-cinq euros (EUR 125) à un euro (EUR 1).

Par conséquent, le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société seront détenues par l'Associé Unique.

125374

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article six des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008, Relation: LAC/2008/40218. — Reçu douze euros. (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131979/242/99.

(080154130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Europin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue de Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 40.842.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Pour EUROPIN S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine DAY-ROYEMANS / Liette HECK

Référence de publication: 2008131633/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03933. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Fleur Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.999.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour Fleur Holding Sarl

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008131642/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06492. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Service Tobacco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 64.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131635/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02201. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pharma Gestion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.
R.C.S. Luxembourg B 90.044.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2008.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2008131637/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02369. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Executive Coaching and Training S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 11, rue Tony et Charles Hansen.
R.C.S. Luxembourg B 107.056.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008131638/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02368. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Crescendo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.930.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir Victoria Management Services S.A. a fait l'objet d'un changement.

Le nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132132/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04870. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Plastic Products Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.880.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008131639/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02371. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

O-Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.635.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008131640/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02378. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Real Trading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.965.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour Real Trading Holding Sarl

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008131644/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06489. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Arnould & Silberreiss, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 105.609.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008131655/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03419. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.